

**AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2017-E-024**

**séance du 22 juin 2017**

**Concernant la validation du plan de gestion de la végétation des digues  
de Saint-Egrève**

Lors de sa séance du 22/06/2017, le CSRPN Auvergne–Rhône–Alpes a examiné à nouveau le plan de gestion de la végétation des digues de Saint-Egrève

Le CSRPN prend acte des réponses apportée par le pétitionnaire aux questions posées dans l'avis CSRPN N°AURA-2017-E-010 du 13 avril 2017.

Suite à l'examen des compléments apportés, le CSRPN émet un **avis favorable** à la validation du plan de gestion de la végétation des digues de Saint-Egrève sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- L'abattage des arbres à enjeu devra être planifié sur la période septembre/octobre afin de limiter les impacts sur la faune.
- Les arbres à cavité devront faire l'objet d'une inspection avant abattage avec, au besoin, capture et relâcher des spécimens présents. Les protocoles et modes opératoires seront à adapter aux espèces de petite faune présentes (muscardin, oiseaux...).
- Il conviendra de procéder à l'examen des souches avant dessouchage (possible présence de muscardin notamment).

Le plan de gestion de la parcelle et les protocoles de gestion qui seront mis en place seront à présenter au CSRPN.

le Président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

